

DEUX CENT CINQUANTE-QUATRIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 23 novembre 1949, à 14 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Contrôle international de l'énergie atomique: rapport de la Commission politique spéciale (A/1119) (fin)

1. M. HICKERSON (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il a cherché en vain une proposition nouvelle ou une suggestion constructive dans la déclaration prononcée par le représentant de l'URSS au cours de la séance précédente. Il n'a entendu que les vieilles accusations tendancieuses à l'égard des Etats-Unis et de leurs intentions. M. Hickerson n'a pas l'intention de répondre à ces accusations que l'on a déjà entendues bien souvent; il pense que le passé des Etats-Unis leur fournit une réponse suffisante et il a la conviction que l'Assemblée ne se laissera pas détourner de ses responsabilités par la répétition d'attaques inspirées par une propagande simpliste.
2. Le représentant des Etats-Unis n'examinera brièvement que deux des questions soulevées par le représentant de l'URSS. Celui-ci a, une fois encore, cité, hors de leur contexte, des passages de la lettre Acheson-Lilienthal du 17 mars 1946. Cette lettre a été publiée à l'époque où elle a été écrite; elle transmettait au Président des Etats-Unis et au Secrétaire d'Etat, non pas un plan, mais un rapport technique qui affirmait, pour la première fois, qu'il était possible de contrôler efficacement l'énergie atomique. Le passage que le représentant de l'URSS a cité, sans en fournir le contexte, a été écrit avant qu'un plan quelconque n'ait été mis au point; il affirme simplement qu'une nation possédant des bombes atomiques ne devrait pas les détruire avant d'avoir l'assurance qu'aucun pays ne pourrait fabriquer de bombes par la suite.
3. Le programme qui a reçu l'approbation des Nations Unies par la résolution 191 (III) de l'Assemblée générale, prévoit l'interdiction complète et effective de l'arme atomique, la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies devant déterminer à quel moment une étape convenue serait achevée et une autre devrait commencer. Tous les pays seraient traités sur un pied d'égalité. Le combustible nucléaire serait exclu des armements atomiques des Etats-Unis à l'heure même où cette exclusion s'appliquerait aux armements atomiques de l'URSS.
4. M. Vychinsky a parlé (253ème séance) de l'inexactitude des cartes géographiques de l'URSS; M. Hickerson ne peut comprendre quelle impression le représentant de l'URSS a voulu donner en semblant tirer gloire de l'inexactitude des cartes actuelles de l'URSS. Il existe aux Etats-Unis autant de cartes que l'on veut; tous les postes d'essence fournissent à qui les désire des cartes routières du pays. Ces cartes — différentes, semble-t-il, de celles que l'on trouve en URSS — sont exactes. Les Etats-Unis n'ont aucun désir de dissimuler aux regards leurs villes et leurs villages; ils en sont fiers et sont heureux d'y recevoir des visiteurs. Les Etats-Unis désirent connaître les autres peuples du monde et entretenir des rapports pacifiques et amicaux avec les populations de tous les pays, l'URSS comprise.
5. L'Assemblée générale est saisie de deux résolutions relatives à l'énergie atomique. Le projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale (A/1119) précise que, dans l'intérêt de la paix du monde et de la sécurité internationale, il est nécessaire que des mesures d'application efficaces accompagnent l'engagement pris d'interdire l'arme atomique. Le projet de résolution présenté par l'URSS (A/1120) propose, en fait, que toutes les nations signent un traité ou une convention — ou peut-être l'un et l'autre — interdisant les armes atomiques, sans prévoir de mesures d'application efficaces.
6. Les conditions nécessaires à l'établissement d'un système efficace de contrôle ont fait, pendant plus de trois ans, l'objet de discussions à l'Assemblée générale, à la Commission de l'énergie atomique et au sein de leurs commissions. Ces conditions peuvent être énoncées de façon très simple. Les nations ne peuvent rester en possession de matières atomiques explosives ni d'entreprises industrielles qui fabriquent ou utilisent ces matières en quantités dangereuses. Aussi longtemps que les nations posséderont ces matières premières, M. Hickerson ne voit pas comment il serait possible d'empêcher qu'on ne les emploie ou qu'on ne menace de les employer dans la phase initiale d'une guerre d'agression. Si on laisse ces entreprises industrielles et ces matières aux mains des Etats particuliers, il n'y aurait d'autre système de contrôle et d'inspection que la bonne foi et les intentions de ces Etats.
7. Les usines qui fabriquent ou qui utilisent des matières premières atomiques en quantités dangereuses doivent fonctionner sous la direction d'un organisme international, dans le cadre des Nations Unies. Si ces conditions ne sont pas réalisées, il sera impossible d'avoir la certitude que les nations ne soustrairont pas subrepticement des matières explosives en quantité suffisante pour constituer une menace à la paix.
8. Examinant la question de l'inspection, M. Hickerson souligne l'importance capitale de l'inspection effectuée par le personnel international de l'organisme de contrôle international. Ce personnel doit exercer un contrôle illimité, afin de pouvoir prévenir ou découvrir des activités secrètes ou clandestines. Si le traité ne contient pas de larges dispositions à cet effet, le monde ne peut avoir aucune certitude que ledit traité soit respecté. Il ne suffit pas d'inspecter périodiquement les entreprises industrielles dont les pays ont déclaré l'existence; il faut les inspecter de façon constante.
9. Telles sont les conditions minima et *sine qua non* de la conclusion d'un accord efficace. Elles ont été énoncées dans le programme de contrôle proposé par la Commission de l'énergie atomique et adopté par l'Assemblée générale à sa troisième session comme constituant la base nécessaire d'un contrôle efficace de l'énergie atomique et d'une interdiction effective des armements atomiques. Aucune autre proposition n'a été formulée, aucune autre méthode n'a été

découverte qui puisse assurer des résultats satisfaisants.

10. Le représentant de l'URSS, dans les déclarations qu'il a faites devant la Commission politique spéciale¹, a présenté le problème de façon fort claire. Il a dit que l'URSS se servait d'explosifs atomiques pour faire sauter les montagnes. Il n'a pas eu besoin d'ajouter que, si l'on se sert d'explosifs atomiques pour faire sauter les montagnes, il est également possible de les utiliser à n'importe quel moment pour détruire les villes. Il ne fait que confirmer les conclusions auxquelles la Commission de l'énergie atomique et l'Assemblée avaient abouti, à savoir qu'il est inévitable que les matières premières atomiques puissent, le cas échéant, être utilisées à des fins militaires et qu'il est donc dangereux de les laisser aux mains des diverses nations.

11. Le Gouvernement des Etats-Unis estime qu'il serait plus dangereux d'avoir un programme qui ne garantisse pas le contrôle et l'interdiction effectifs de l'arme atomique que de ne pas en avoir du tout. En effet, ce programme ne protégerait pas le monde de la guerre atomique. Il permettrait à un pays agresseur de s'assurer des avantages militaires immédiats. Il induirait en erreur l'opinion publique. En fait, au lieu de renforcer la paix, il provoquerait une fausse impression de sécurité et ne servirait qu'à trahir les espérances qu'il aurait fait naître.

12. Le plan proposé par la Commission de l'énergie atomique et approuvé par l'Assemblée générale en novembre 1948 contient les dispositions essentielles en ce qui concerne le contrôle, et l'interdiction. Ce plan contient également des dispositions suffisantes pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il prévoit un effort coopératif international auquel tous les pays participeraient et dont tous bénéficieraient de façon juste et équitable. Il prévoit un échange libre et sans limite de renseignements. Il prévoit l'encouragement de la recherche, à l'échelle privée et à l'échelle nationale, dans le domaine de l'énergie atomique, ainsi que la recherche coopérative par l'organisme international lui-même.

13. Les Etats-Unis appuient ce plan et continueront à l'appuyer à moins et jusqu'à ce que l'on fasse des propositions qui prévoient clairement des moyens équivalents ou plus efficaces de contrôle et d'interdiction.

14. Le projet de résolution présenté par la France et le Canada, et recommandé par la Commission politique spéciale, reconnaît la nécessité de moyens de contrôle effectifs et d'un effort de coopération. Le Gouvernement des Etats-Unis et quarante-sept autres gouvernements représentés au sein de la Commission politique spéciale se sont montrés disposés à participer au développement coopératif de l'énergie atomique pour que cette force soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques et pour assurer l'interdiction effective des armes atomiques au moyen d'un contrôle international efficace.

15. Ce projet tient compte de façon réaliste de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission

de l'énergie atomique. Il prévoit par conséquent les mesures les plus efficaces que l'Assemblée générale puisse prendre actuellement. Il invite les membres permanents de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies à poursuivre leurs consultations, explorer toutes les possibilités et examiner toutes les propositions concrètes dans le but de déterminer s'il est possible d'aboutir à un accord sur ce problème. Les consultations ont lieu entre les Puissances dont l'accord est indispensable à toute solution efficace et satisfaisante. Les Etats-Unis, pour leur part, sont disposés à examiner toutes les propositions et suggestions faites à l'Assemblée générale et ailleurs, et à rechercher sérieusement les moyens d'aboutir à un accord pour l'interdiction effective des armes atomiques et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques exclusivement.

16. De l'avis de l'orateur, le projet de résolution constitue une mesure constructive. Il suit les idées exposées par une grande majorité de l'Assemblée générale, majorité qui s'est accrue chaque fois que la question a été discutée. L'URSS, qui s'est opposée au contrôle effectif, n'a avancé aucun argument nouveau. Comme l'a fait observer, quelques jours auparavant, le représentant du Royaume-Uni, si ce n'était l'attitude d'obstruction de l'Union soviétique, les Nations Unies auraient depuis longtemps abouti à une solution du problème de l'énergie atomique qui eût écarté tout danger et il n'existerait peut-être plus une seule arme atomique. C'est le genre de sécurité que le monde désire. Mais l'Union soviétique maintient que seule elle a raison et que quarante-huit autres nations ont tort.

17. Tout le monde sait que rien n'est moins exact. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts sincères que l'on fait actuellement pour persuader l'Union soviétique d'abandonner son attitude réactionnaire et de se joindre à une majorité écrasante des Membres des Nations Unies pour accepter la seule solution satisfaisante de ce grave problème que l'esprit humain ait jusqu'ici découverte.

18. M. Hickerson ne prétend pas un seul instant que le plan des Nations Unies soit le dernier mot de l'ingéniosité humaine. Les Etats-Unis, en toute humilité, participeront à tous les efforts que l'on fera pour trouver une autre solution, aussi efficace ou plus efficace encore.

19. En conclusion, l'orateur demande s'il est possible pour un seul pays de contrecarrer indéfiniment la volonté d'une majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies dans une question aussi vitale pour la sécurité du monde. Tout ce qu'il peut dire, c'est que toute l'histoire et la tradition des Nations Unies, bien que ce soit une organisation encore jeune, semblent indiquer qu'il n'en sera pas ainsi.

20. M. CLEMENTIS (Tchécoslovaquie) dit que la question du contrôle international de l'énergie atomique, qui présente une importance capitale pour l'humanité tout entière, a été discutée au sein des Nations Unies depuis quatre ans, sans qu'on ait pu aboutir à un résultat quelconque. Le projet de résolution adopté par la Commission politique spéciale à la majorité habituelle ne contient aucune idée ni aucune intention qui soit nouvelle.

¹Pour la discussion sur ce sujet à la Commission politique spéciale, voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Commission politique spéciale*, 30ème à 37ème séances.

21. D'après l'article paru dans le *New York Herald Tribune* le 22 novembre 1949, le Département d'Etat américain procède discrètement à un nouvel examen de la politique atomique de ce pays, afin de déterminer si les faits récents, tels que, notamment, la possession par l'URSS de la bombe atomique, n'exigent pas une révision fondamentale de la politique à laquelle on s'était tenu depuis 1946. Cette étude est dirigée par M. George F. Kennan du *Policy Planning Staff*. Tant que cette étude n'est pas achevée et que ses résultats ne sont pas intégrés dans la politique des Etats-Unis, la majorité habituelle aux Nations Unies ne peut rien faire d'autre que d'attendre patiemment et de répéter des déclarations antérieures. Cependant, cette attitude est foncièrement compromise par la déclaration du Président Truman révélant que les Etats-Unis ne détiennent plus le monopole dans le domaine de l'énergie atomique. La majorité se trouve ainsi dans une position extrêmement embarrassante et doit attendre que le Département d'Etat ait achevé son étude, afin de s'adapter à la situation nouvelle.

22. Le fait est que de nombreuses délégations se sentent mal à l'aise. A la Commission politique spéciale, elles ont exprimé le désir de sortir de l'impasse et de rechercher, en ce qui concerne l'énergie atomique, un accord unanime grâce auquel cette force nouvelle pourrait être employée à des fins pacifiques et au progrès du monde; mais, malheureusement, ces délégations ont perdu de vue leur objectif ultime et elles voteront en faveur d'un projet de résolution qui ne peut avoir pour effet — et ces délégations le savent — que de laisser l'impasse subsister.

23. Au Département d'Etat, le *Policy Planning Staff*, qui étudie la politique des Etats-Unis en matière d'énergie atomique, a utilisé, pour ses manœuvres de "guerre froide", le stock de bombes atomiques comme arme principale. Les Etats-Unis ont besoin, pour achever leur réarmement et leurs préparatifs en vue d'une guerre nouvelle, de prolonger la "guerre froide" et rien n'indique qu'ils veuillent mettre fin à celle-ci; on peut donc penser que toute décision nouvelle, en ce qui concerne l'énergie atomique, aura pour objectif de poursuivre cette guerre froide. L'emploi du stock de bombes atomiques comme instrument de la guerre froide n'a pas eu l'effet que l'on recherchait et les autres tactiques n'ont pas eu plus de succès. Les peuples de l'Union soviétique et des démocraties populaires n'ont pas, par exemple, été saisis de peur lorsqu'on a publié les plans établis par les forces aériennes américaines pour une attaque à la bombe atomique de soixante-dix villes de ces pays. Ce sont, au contraire, les habitants des Etats-Unis et des pays européens qui s'associent aux Etats-Unis, qui ont éprouvé des craintes. En brandissant la bombe atomique, on a obtenu que certains membres du Congrès des Etats-Unis votent en faveur des crédits militaires, et le même geste a permis de convaincre les pays participant au plan Marshall et au Traité de l'Atlantique nord qu'ils doivent adopter les mêmes objectifs que les Etats-Unis. Par contre, la population des Etats-Unis a été prise d'une fièvre guerrière qui lui est nuisible. Cette fièvre est un peu tombée, lorsque la nouvelle a été lancée que les Etats-Unis ne possédaient plus le monopole de la bombe atomique. La presse américaine a alors publié des articles sur l'emploi de l'énergie atomique à des fins

pacifiques; le représentant des Etats-Unis a signalé notamment les utilisations dans le domaine médical, mais ce n'est là que l'un des usages qui pourraient être faits de l'énergie atomique si la proposition dont l'URSS a saisi l'Assemblée était adoptée.

24. Ceux qui s'opposent à la proposition de l'URSS prétendent que le contrôle prévu ne serait pas efficace, mais on ne peut pas se prononcer sur ce point tant que la Commission de l'énergie atomique n'aura pas rédigé un projet d'accord en vue de l'application de ce système de contrôle. Aujourd'hui donc, les critiques que l'on adresse au système de contrôle proposé par l'URSS ne sont destinées qu'à tromper délibérément l'opinion. D'autre part, il vaudrait certainement mieux adopter le système de contrôle effectif que propose l'Union soviétique, plutôt que de n'adopter aucun système de contrôle. Ceux qui prétendent que le système de contrôle proposé par l'URSS n'est pas efficace ne sont certainement pas sincères, et le fait que les Etats-Unis possèdent un avantage initial, grâce à leur stock de bombes atomiques, leur donne encore l'illusion de la supériorité.

25. Le représentant de l'URSS a déclaré à la 33ème séance de la Commission politique spéciale, le 10 novembre 1949, que l'Union soviétique n'entendait pas utiliser l'énergie atomique pour constituer un stock de bombes atomiques, mais que, si une guerre devait malheureusement survenir, l'Union soviétique posséderait toutes les bombes atomiques qui lui seraient alors nécessaires. Ceux qui n'ajoutent pas foi à cette déclaration commettent la même erreur que ceux qui ont cru que l'Union soviétique s'effondrerait au bout de six semaines lorsqu'elle a été envahie par les armées de l'Allemagne nazie ou que ceux qui s'imaginaient que l'URSS serait incapable de produire une bombe atomique avant 1952. Ces gens-là sont les victimes de leur propre propagande, qui affirme que les Etats-Unis sont à la tête du progrès scientifique mondial et que l'Union soviétique est, du point de vue technique, un pays arriéré.

26. Il est grand temps que les dirigeants des Etats-Unis et des pays dominés par les Etats-Unis reconnaissent que, dans l'Union soviétique et dans les pays de démocratie populaire, les activités scientifiques et culturelles sont en développement et en progrès constants et que des résultats extraordinaires ont été obtenus dans ces domaines — cela non pas en dépit du fait que les principes du socialisme et du communisme sont appliqués en URSS et dans les démocraties populaires, mais en raison de ce fait même. Si de tels résultats ont été obtenus, c'est parce que ces pays ne sont pas menacés par des crises ou par l'action restrictive des intérêts acquis: ils se consacrent uniquement au progrès de la société socialiste, la plus évoluée des sociétés.

27. Ceux qui établissent le programme politique des Etats-Unis feraient bien de tenir compte des erreurs déjà commises avant d'accepter l'opinion des "experts" qui prétendent que les Etats-Unis possèdent encore une supériorité dans le domaine de l'énergie atomique.

28. Si les Etats-Unis empêchent la conclusion d'un accord pour le contrôle international de l'énergie atomique, c'est parce que les dirigeants

de ce pays craignent les effets qu'aurait, dans les domaines politique, économique et social, l'emploi étendu de l'énergie atomique à des fins scientifiques et productives. Il est clair en effet que l'énergie atomique utilisée dans ces conditions, constituerait un danger pour la société capitaliste, alors qu'elle serait un bienfait pour la société socialiste. Les pays capitalistes ne peuvent guère espérer éviter que l'énergie atomique ne soit finalement employée à des fins constructives, mais ils font tous les efforts possibles pour retarder la réalisation d'un tel programme et ils consacrent à la production des bombes atomiques toutes les ressources dont ils disposent dans ce domaine. Ce n'est pas la première fois qu'une société capitaliste a recours à des méthodes de ce genre.

29. Les Etats-Unis ont choisi deux moyens d'empêcher les autres pays, et notamment l'Union soviétique, d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Tout d'abord, en stockant les bombes atomiques et en faisant de la publicité à ce sujet, ils espéraient obliger l'URSS à gaspiller, elle aussi, ses ressources atomiques en les utilisant pour la fabrication de bombes atomiques. Cet espoir sera déçu, car, ainsi que l'a déclaré M. Malenkov, Premier ministre-adjoint de l'URSS, l'énergie atomique doit servir à assurer un développement rapide de la puissance de production de l'Union soviétique. C'est à cette fin que les savants de l'URSS ont consacré leurs efforts; leurs travaux ont commencé à un moment où les savants des pays capitalistes se voyaient entièrement empêchés d'entreprendre des recherches ou ne disposaient que de moyens limités à cet égard. On a prétendu qu'il faudrait à l'Union soviétique trois à cinq ans avant de pouvoir utiliser l'énergie atomique à des fins positives; cette prédiction a également été démentie par les faits.

30. En second lieu, les auteurs du plan américain de contrôle de l'énergie atomique espéraient que l'Union soviétique accepterait l'idée, préconisée avec insistance par les Etats-Unis, d'un super-trust ou d'une "coopérative mondiale" qui posséderait ou détiendrait l'ensemble des matières premières atomiques et des moyens de production de l'énergie atomique. Cet organisme serait nécessairement soumis à la volonté d'une majorité dominée par les Etats-Unis. Il est clair que l'on suppose, à tort d'ailleurs, que l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire se dessaisiraient volontairement d'une partie de leur souveraineté nationale en faveur d'un super-trust américain qui les empêcherait d'utiliser l'énergie atomique pour favoriser le progrès technique de leurs peuples et qui pratiquerait l'espionnage à leur détriment; en outre, le fait que la grande majorité des Etats pouvant participer à un tel organisme sont liés entre eux par un pacte militaire d'agression, n'est certes pas de nature à renforcer la confiance dans cet organisme.

31. Il est difficile de croire que le plan de la majorité ait été présenté dans l'espoir que l'Union soviétique et les démocraties populaires l'accepteraient. Les décisions de la majorité ne s'inspirent pas toujours de considérations purement politiques; bien souvent, elles sont déterminées tout simplement par des considérations de prestige ou par la personnalité de ceux qui soumettent telle ou telle proposition. Dans ces conditions, c'est se moquer de l'Assemblée générale que de demander

à des nations souveraines de renoncer à une partie de leur souveraineté en faveur d'un trust des Etats-Unis.

32. En parlant du paragraphe du projet de résolution de la majorité, qui traite, à propos du contrôle de l'énergie atomique, de la limitation des droits souverains des Etats, le représentant de la France a déclaré qu'il s'agissait là de droits quasi-féodaux. Or, parmi ces droits, figure celui d'utiliser l'énergie atomique pour réaliser des progrès techniques sans précédent. Une théorie de la souveraineté qui qualifie ces droits de quasi-féodaux, est, certes, étrange; mais, peut-être, est-elle acceptable pour des pays qui sont tributaires du plan Marshall.

33. Si l'on examine de près la disposition prévoyant la limitation des droits souverains des Etats dans le domaine de l'énergie atomique, on s'aperçoit qu'elle tend également à empêcher les savants d'utiliser, sans restriction, les matières premières atomiques pour se livrer à des recherches. Une telle condition est inacceptable pour l'Union soviétique et les démocraties populaires. Ces pays ont d'autres raisons encore de se méfier des phrases grandiloquantes qui figurent dans le projet de résolution adopté par la majorité au sein de la Commission politique spéciale. On ne peut guère escompter qu'ils accepteront l'assurance donnée au paragraphe 4, c'est-à-dire l'invitation qui leur est faite de renoncer à certains droits souverains, qui leur sont propres, pour les exercer en commun; la majorité a trop souvent démontré qu'elle entendait écarter des organes de l'Organisation des Nations Unies les Etats appartenant à la minorité. Un exemple en est fourni par leur exclusion des organes créés en vertu des décisions relatives au sort des anciennes colonies italiennes. L'expérience du passé ne laisse aucun doute quant au rôle que jouerait l'organisme de contrôle international dont on propose la création.

34. Enfin, la majorité n'a pas donné de réponse satisfaisante à une autre question, à savoir: dans quel but on demande aux Etats de renoncer à une partie considérable de leurs droits de souveraineté. Les auteurs du projet de résolution de la majorité n'ont jamais voulu admettre l'objectif évident, qui devrait être d'assurer l'interdiction des armes atomiques. Au lieu de le faire, ils se sont bien gardés de prendre des engagements au sujet des délais ou des modalités de l'interdiction des bombes atomiques, et ont tenté d'éluder la question en déclarant que le contrôle et l'interdiction seraient effectués par étapes successives au cours d'une période indéterminée. En d'autres termes, les Etats-Unis continueraient à fabriquer des bombes atomiques pendant que l'organisme international prendrait possession de l'ensemble des ressources atomiques ou en assumerait la gestion. Il est évident qu'un tel plan est absurde et inacceptable.

35. La délégation de la Tchécoslovaquie déplore qu'on ait à discuter de la nécessité d'interdire les armes atomiques. Elle regrette vivement qu'il faille convaincre la majorité de la nécessité d'interdire, sans condition, l'usage de ces armes de génocide et de destruction massive des populations civiles. Elle trouve choquant que certaines Puissances refusent de donner l'assurance qu'elles ne se livreront pas à la guerre atomique, à moins de se voir accorder le droit de contrôler la vie économique d'autres Etats.

36. Ayant à choisir entre les deux projets de résolution dont est saisie l'Assemblée, la délégation tchécoslovaque n'a aucune hésitation; elle votera en faveur de la proposition de l'URSS, qui prévoit l'interdiction des armes atomiques et l'institution d'un contrôle efficace capable d'assurer l'élimination de cet instrument de génocide.

37. Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) déclare que, étant donné que le problème de l'énergie atomique a été assez longuement discuté à la Commission politique spéciale, il ne se propose pas de reprendre l'examen de la question. Néanmoins, il estime nécessaire de relever certains arguments de l'URSS qui ont été si souvent répétés à la Commission et que le représentant de l'URSS a fait valoir de nouveau à la séance précédente.

38. M. Vychinsky demande à l'Assemblée générale de considérer le plan de la majorité, que l'Assemblée a d'ailleurs approuvé à une forte majorité, comme une tromperie. D'après lui, ce plan n'était pas fait pour être accepté, il a été imaginé par les Etats-Unis et par le Royaume-Uni avec la certitude que l'URSS le rejeterait et que ce fait pourrait être utilisé ensuite à des fins de propagande antisoviétique. Toutefois, M. Vychinsky, sans crainte de se contredire, affirme en même temps que ce plan a été soigneusement préparé pour assurer aux Etats-Unis la suprématie mondiale en créant un super-trust atomique sous contrôle américain; il prétend enfin que le plan n'interdira pas l'emploi des armes atomiques, mais qu'il empêchera le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

39. Ayant ainsi disposé du plan de la majorité à sa guise — sinon à la satisfaction de la majorité des Membres de l'Assemblée générale — M. Vychinsky demande à l'Assemblée d'accepter la proposition de l'URSS qui a déjà été présentée et rejetée en 1946, 1947 et 1948. Le plan de l'URSS, dit-il, est le seul qui soit sincère et honnête; seul, il peut permettre d'interdire immédiatement les armes atomiques et d'assurer le contrôle effectif de l'énergie atomique. Il faut, dit-il, sauvegarder jalousement et rigoureusement la souveraineté des Etats; le contrôle et l'emploi de l'énergie atomique doivent rester exclusivement, dans chaque pays, l'apanage du Gouvernement, et l'intervention d'un organisme international doit se limiter à des inspections périodiques ou spéciales. L'URSS n'est pas disposée à tolérer un contrôle international de l'emploi qu'elle fait, prétend-elle, sur son territoire, des explosifs atomiques, en vue de faire sauter des montagnes et de raser des forêts. Cependant, pour des raisons qui restent mystérieuses et entièrement inexplicables, le monde peut apparemment être assuré que ces mêmes explosifs atomiques ne seront jamais utilisés pour faire sauter des villes en dehors du territoire de l'Union soviétique.

40. Dépouillée de son verbiage, la thèse de l'Union soviétique est si peu convaincante qu'il semble à peine nécessaire de la réfuter. Toutefois, il y a un ou deux points qui, en raison de la façon erronée dont l'URSS a présenté les faits, peuvent faire naître certains doutes et l'orateur désirerait dire quelques mots à ce sujet.

41. L'Union soviétique prétend, par exemple, que le plan de la majorité prévoit un système de contrôle inutilement compliqué et qu'il remet aux

calendes grecques l'interdiction des armes atomiques. Or, cette question est prévue et traitée en partie dans la section du mémorandum des cinq Puissances (A/1050) relative aux étapes de mise en vigueur. Toutefois, elle met en cause les rapports entre le contrôle et l'interdiction. Sur ce point, qui est particulièrement important, la délégation du Royaume-Uni estime que les propositions de l'URSS sont inadéquates de la façon la plus manifeste. L'orateur n'entend pas répéter les arguments exposés dans le mémorandum des cinq Puissances, mais il peut rendre certains de ces arguments un peu plus concrets en indiquant quelques problèmes qui se poseraient, en fait, si l'on mettait en vigueur un plan de contrôle de l'énergie atomique et d'interdiction des armes atomiques.

42. Pour ce qui est, par exemple, des matières premières atomiques, telles que l'uranium et le thorium, et les usines atomiques fabriquant des produits finis, c'est-à-dire des explosifs nucléaires, il est évident que le contrôle devra être établi à la fois sur les matières premières et sur les produits finis, et même sur les diverses opérations intermédiaires de transformation.

43. Un argument bien connu de l'URSS, d'ailleurs souvent réfuté est que, suivant le plan de la majorité, le contrôle serait d'abord établi sur les matières premières et, beaucoup plus tard — ou peut-être même jamais — sur les produits finis. Le plan de la majorité ne comporte en réalité ni cet ordre de priorité, ni ce programme prévoyant des dates; ce sont là des questions qui ne peuvent être réglées que lorsqu'on se sera mis d'accord sur le système et sur la nature du contrôle et en tenant compte des connaissances que l'on aura acquises à cette époque.

44. En fait, ce que prévoit le plan de la majorité, c'est que, lorsque le contrôle aura été établi sur les matières premières, celles-ci seront confiées à l'organisme international prévu, afin qu'elles ne soient pas à la disposition des Etats. De même, conformément au plan de contrôle de la production des explosifs nucléaires, les explosifs eux-mêmes, ainsi que l'exploitation et la direction des usines de production, seront confiés à l'organisme international. On voit donc que, lorsque l'organisme international se sera vu confier les explosifs nucléaires et la direction des usines de production, les Etats se verront automatiquement retirer la possibilité de fabriquer ou de stocker des bombes atomiques. De même, l'organisme international, lorsqu'il prendra en charge les matières premières, telles que l'uranium et le thorium, portera automatiquement à un nouveau stade l'interdiction des armes atomiques en retirant aux Etats le contrôle de ces matières premières. Prétendre qu'il faille d'abord instituer le contrôle et ensuite l'interdiction, ou que l'interdiction soit l'objectif primordial et que le contrôle n'a qu'une importance secondaire, n'a donc pas de sens. L'interdiction est subordonnée au contrôle, et l'un et l'autre doivent aller de pair. On peut dire, sans exagérer, que le contrôle équivaut en fait à l'interdiction.

45. La différence qui existe entre le plan de la majorité et le plan de l'URSS, c'est que le premier prévoit les rapports et la corrélation nécessaires entre le contrôle et l'interdiction. Le plan de l'URSS, en dépit de l'importance trompeuse

qu'il attache à la simultanéité du contrôle et de l'interdiction, n'assure par cette corrélation. Selon ce plan, les Etats s'engageront à cesser immédiatement de fabriquer des armes atomiques et à détruire leurs stocks à très bref délai. Le système de contrôle, même établi sur la base absolument inadéquate que prévoient les propositions de l'URSS, ne pourra être mis en application que dans un délai beaucoup plus long. En fait, l'URSS demande à tous les autres Etats d'avoir confiance dans la seule parole soviétique. Etant donné les méthodes qu'elle emploie et l'expérience du passé, il n'est guère surprenant que les Nations Unies exigent des garanties plus positives qu'une simple promesse ou qu'une assurance.

46. M. Vychinsky, à l'Assemblée, et le représentant de l'URSS, à la Commission, ont prétendu qu'un organisme international créé par les Nations Unies pour exercer le contrôle de l'énergie atomique se trouvera nécessairement soit sous le contrôle exclusif des Etats-Unis, soit sous le contrôle d'une majorité appartenant au soi-disant bloc agressif antisoviétique. C'est un des principaux arguments que l'URSS a fait valoir pour repousser le plan de la majorité. Si cet argument a un sens, la seule conclusion qu'on puisse en tirer, c'est que l'URSS rejettera alors tout plan de contrôle effectif établi par les Nations Unies. Les représentants de l'Union soviétique déclarent qu'ils sont disposés à accepter l'inspection internationale, mais alors, d'après eux, les inspecteurs seront des agents de l'impérialisme américain dont le seul but sera de faire ce qu'ils appellent de "l'espionnage" et de saboter l'Union soviétique.

47. Etant donné l'attitude aussi délibérément préconçue de l'URSS, il est difficile d'imaginer qu'elle permette aux représentants de cet organisme d'exercer leurs fonctions convenablement et d'une manière efficace, sur son propre territoire.

48. Sir Alexander se demande parfois ce qui se passerait s'il arrivait à Moscou comme inspecteur au service de l'Organisation internationale et s'il demandait à inspecter une région de l'URSS où l'organisme international aurait des raisons de penser que des irrégularités sont commises. Il croit que sa mission serait de courte durée, car M. Vychinsky pourrait utiliser ses talents oratoires avec plus d'efficacité et peut-être avec plus de véhémence encore qu'à l'Assemblée, et il opposerait un veto qui, là, aurait certainement le dernier mot.

49. Les arguments des représentants de l'URSS prouvent, sans l'ombre d'un doute, que, si cet Etat est prêt à accepter une inspection internationale, c'est uniquement parce qu'il sait que cette inspection ne fera rien qui puisse gêner les plans de l'Union soviétique et qu'elle ne réussira nullement à assurer l'interdiction ou à établir le contrôle.

50. M. Vychinsky s'est donné beaucoup de peine pour soutenir les propositions de l'URSS concernant l'inspection. Sir Alexander est tout prêt à accepter l'interprétation de l'URSS en ce qui concerne les "inspections périodiques", mais il continue à penser que ce contrôle serait absolument insuffisant. Il pourrait être efficace s'il s'agissait des armements dits "de type classique". De nos jours, la transformation de l'industrie pour la faire passer des fabrications du temps de paix à la construction des armements de type classique

est une opération compliquée qui prend un temps plus ou moins long. Pour adapter l'industrie à la production des armes de guerre ordinaires, il faut la réorganiser, changer son outillage, et ces opérations échapperaient difficilement à l'attention des inspecteurs. En revanche, la transformation des installations atomiques affectées aux usages du temps de paix en industries de guerre est beaucoup moins compliquée. Les matières atomiques explosives peuvent être utilisées à la fois dans des buts de paix et dans des buts de guerre, et toutes les phases de la production sont identiques. Seule l'application finale est différente et, en l'occurrence, la décision peut être prise au dernier moment. Voilà pourquoi il faut exercer un contrôle serré et efficace en tout temps, afin que les gouvernements puissent être assurés qu'ils ne risquent pas d'infraction de la part des autres.

51. A la Commission, Sir Alexander a attiré l'attention sur le fait qu'il peut supposer que l'URSS possède les connaissances techniques nécessaires à la production de l'arme atomique, mais qu'elle n'a fourni aucun argument précis pour répondre aux critiques formulées contre sa proposition concernant l'inspection. Ces critiques ont pourtant été exposées en détail et les membres de l'Assemblée les trouveront dans la Déclaration des cinq Puissances (A/1050) et dans les comptes rendus analytiques des consultations entre les six Puissances (A/1045). M. Vychinsky a prétendu relever le gant, mais, en réalité, il s'est borné à répéter les propositions relatives au contrôle, que l'URSS a présentées en 1947, et qui, à cette époque, avaient été trouvées insuffisantes. Autrement, il n'a pu énoncer que cette généralisation peu convaincante suivant laquelle les savants de l'URSS ont trouvé que les propositions de l'URSS sont suffisantes. A moins que M. Vychinsky ne puisse répondre aux critiques avec la même précision et la même objectivité que celles dont leurs auteurs ont fait preuve, il pourra difficilement amener l'Assemblée à partager sa manière de voir.

52. M. Vychinsky a déployé beaucoup d'éloquence au sujet de la souveraineté et de la lutte que poursuit vertueusement l'URSS pour défendre la souveraineté des Etats contre les prétendus efforts faits par les Etats-Unis pour s'assurer la domination du monde. Sir Alexander tient à faire remarquer, en passant, que l'URSS soutient une thèse lorsqu'il s'agit de sa propre souveraineté, mais qu'elle a une opinion assez différente lorsqu'il s'agit de la souveraineté de ses voisins. Si l'URSS maintient définitivement et immuablement sa position, la situation est sans issue. Sir Alexander veut encore croire qu'il y ait une chance pour qu'à la réflexion le Gouvernement de l'URSS se rende compte que tous les Etats Membres ont dû quelquefois abandonner, sous différentes formes, certains de leurs droits souverains et qu'ils l'ont fait dans une mesure que l'on n'aurait pas jugé possible il y a une génération. Le processus tend à s'accélérer de nos jours et tous doivent être préparés à des changements. De nombreuses dérogations aux droits souverains ont été consenties dans le passé dans l'intérêt de la paix ou pour améliorer le sort de l'humanité.

53. La dérogation que l'on demande maintenant aux nations de consentir est, sans aucun doute, considérable, mais l'objectif lui-même a une por-

tée considérable puisqu'il s'agit de sauver la civilisation d'une destruction totale. Le Royaume-Uni ne pense pas que le prix soit trop élevé ni que la prime d'assurance soit prohibitive. L'Assemblée ne doit certainement pas désespérer de trouver une solution à ce problème vital, quelque décourageantes que soient les perspectives immédiates. En même temps, il faut que toute solution destinée à dissiper la menace d'une guerre atomique qui pèse sur le monde soit acceptable pour toutes les principales Puissances et, plus particulièrement, pour celles qui possèdent déjà le secret de la bombe atomique. C'est l'une des raisons pour lesquelles la délégation du Royaume-Uni appuie, dans le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale, la proposition tendant à ce que des négociations se poursuivent entre les six Puissances. Comme l'Assemblée le sait, les six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique n'ont pas pu annoncer que leurs efforts avaient été couronnés de succès; cependant, l'orateur estime qu'ils ont pu faire état de certains progrès puisqu'ils ont examiné une grande partie du problème au cours d'un échange de vues franc et complet qui, s'il n'a pu se traduire par un accord, a du moins permis de définir, pour ces Puissances et pour le monde, la vraie nature des difficultés et des divergences d'opinions qui les séparent.

54. Il se peut que ce soit là un premier pas vers l'entente. Cet échange de vues sera repris aussitôt que possible et Sir Alexander ne s'interdit pas d'espérer qu'il permettra d'aboutir finalement à un accord. Il conserve à cet égard un certain optimisme. La seule chose qui le rendrait pessimiste serait que les membres apposent leur signature au bas d'un plan qui n'est qu'une imposture et une illusion.

55. M. NASZKOWSKI (Pologne) déclare que le rapport de la Commission politique spéciale montre bien que, dans le domaine de l'énergie atomique, aucun résultat positif n'a été atteint. Cela signifie que la course aux armements continuera et que l'arme de destruction massive continuera à représenter une menace terrible pour des villes paisibles et des millions d'êtres humains. La majorité de la Commission n'a pas trouvé une issue à la situation actuelle. Bien des représentants ont feint de ne pas attacher d'importance au fait que les Etats-Unis d'Amérique ont perdu depuis longtemps le monopole des armes atomiques.

56. La délégation polonaise n'est nullement surprise que la déclaration de M. Vychinsky sur l'usage que l'Union soviétique fait de l'énergie atomique — qu'elle emploie à des fins pacifiques sur une grande échelle caractéristique de ce pays — ait alarmé sérieusement les milieux impérialistes. Lorsque l'énergie atomique était détenue exclusivement par les Etats-Unis d'Amérique, on n'en a fait usage que pour fabriquer des bombes atomiques. Les sinistres explosions des bombes américaines lancées sur la population civile d'Hiroshima annonçaient au monde la libération de l'énergie atomique. Mais, dès que les savants soviétiques ont conquis ce domaine de la science, la nouvelle s'est répandue que la grande découverte était utilisée non pour tuer mais pour faire vivre, non pour mutiler mais pour améliorer la vie des êtres humains.

57. L'énergie qui, entre les mains des impérialistes, était un instrument de guerre est devenue

dans un Etat socialiste un moyen de maîtriser la nature pour le bien de l'humanité. La juxtaposition de ces deux faits est si dangereuse pour le bloc militaire qu'on a fait tout ce qui était possible pour affaiblir l'impression produite par la déclaration de M. Vychinsky.

58. Après la déclaration du Président Truman, concernant l'explosion atomique en URSS, on a essayé de se consoler à la pensée que la production des bombes atomiques en URSS n'avait pas atteint le niveau de la production aux Etats-Unis d'Amérique. On a, de même, tourné en ridicule le passage du discours de M. Vychinsky dans lequel ce dernier parlait de déplacer des montagnes.

59. Tous ces subterfuges démontrent seulement que la consternation règne dans le camp impérialiste; ils ne démontrent rien d'autre. Le monde sait déjà que l'énergie atomique peut être employée pour le progrès de la civilisation.

60. Ce fait ne cesse d'inquiéter les grands magnats industriels de ce monde, qui, craignant une baisse des prix de l'énergie électrique si l'on utilise l'énergie atomique relativement moins coûteuse, cherchent à retarder artificiellement tout progrès dans ce domaine.

61. Les tentatives faites pour discréditer les réalisations de l'URSS et pour tourner en ridicule son potentiel de production de l'énergie atomique, rappellent la lettre que le Secrétaire à la défense nationale des Etats-Unis d'Amérique écrivait au Président Roosevelt au début des hostilités entre l'Allemagne et l'URSS, pour lui dire que la campagne contre l'URSS durerait un mois au moins et trois mois au plus. On sait qu'Hitler avait suivi le même raisonnement et qu'il a dû payer cher une erreur de jugement aussi naïve.

62. Mais on constate déjà, dans les déclarations d'Américains plus sensés, que l'importance immense de l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques commence à être reconnue. Ainsi, le directeur de l'Association américaine pour les Nations Unies, M. Clark Eichelberger, a suggéré la création d'une commission qui serait chargée d'étudier l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques. M. Morrison, professeur de physique à l'université Cornell, a fait observer qu'une concurrence dans le domaine atomique se solderait par la victoire du pays qui serait le premier à utiliser l'énergie atomique pour l'éclairage, le chauffage, etc. Dans un livre publié récemment et intitulé *Atomic Energy and Society*, M. James S. Allen a déclaré que, si les Etats-Unis employaient leur magnifique découverte à des fins destructives, ils mériteraient et subiraient un sort qui ne serait pas meilleur que celui de l'Allemagne hitlérienne.

63. Au sein de la Commission politique spéciale, la majorité, et notamment la délégation des Etats-Unis d'Amérique, ne s'est pas aperçue ou bien a prétendu ne pas s'apercevoir des changements significatifs qui se sont produits récemment dans le domaine de l'énergie atomique, changements qui imposent plus que jamais la nécessité de résoudre ce problème.

64. Certes, dans les discours des représentants de certains petits Etats qui font partie de cette soi-disant majorité, on a pu déceler une note d'inquiétude. En ce qui concerne les questions relatives à l'énergie atomique, les délégations de ces Etats commencent à adapter leur attitude à la situation mondiale nouvelle.

65. Le projet de résolution présenté puis retiré par Haïti — fait qui se passe de commentaires — était une démonstration du désir nouveau et encore timide de procéder à une révision du plan dit de la majorité. Le projet de résolution d'Haïti ne contenait aucune proposition concrète, mais il reconnaissait que les décisions relatives aux armes atomiques et au contrôle de l'énergie atomique sont indissolublement liées et devraient être appliquées simultanément. Cela revient à reconnaître que la théorie sur laquelle se fonde le plan soviétique est juste.

66. Mais les Etats-Unis n'ont pas modifié leur attitude. Il est vrai que, comme l'a dit le représentant de la Tchécoslovaquie, le correspondant à Washington du *New York Herald Tribune*, M. Levin, a signalé que le Département d'Etat, sous la pression de certaines personnalités influentes américaines et des représentants des principales Puissances alliées occidentales, a entrepris un nouvel examen de la politique atomique des Etats-Unis, afin de déterminer si les récents événements, et particulièrement l'explosion atomique qui s'est produite dans l'Union soviétique, n'exigent pas une révision de la politique poursuivie par les Etats-Unis depuis 1946. Pourtant, au sein des Nations Unies, les Etats-Unis continuent à demander l'adoption d'un plan qui est, en fait, identique au plan Baruch; ils promettent de ne modifier leur attitude que si on leur propose un plan meilleur. Ces promesses ne peuvent convaincre que des niais. M. Naszkowski rappelle à ce sujet comment la délégation des Etats-Unis avait accueilli la proposition de compromis présentée par l'URSS à la troisième session, proposition tendant à la conclusion et à la mise en vigueur simultanée des deux conventions, relatives respectivement à l'interdiction de l'arme atomique et au contrôle de l'énergie atomique.

67. Le projet de résolution présenté par les délégations du Canada et de la France et approuvé par la Commission politique spéciale n'est qu'une nouvelle version du point de vue des Etats-Unis; il ne fait que sanctionner et prolonger la situation actuelle et ne permet pas de sortir de l'impasse. Il est probable que, étant donné l'attitude de la délégation des Etats-Unis, les nouvelles consultations des six Puissances, portant sur la question abstraite de la possibilité d'un accord n'aboutiront à aucun résultat positif. C'est d'ailleurs ce que désire le bloc américain.

68. La délégation polonaise estime que, pour sortir de l'impasse, il faut non pas poursuivre ces consultations, qui laissent aux Etats-Unis toute latitude de continuer à produire des armes atomiques, mais reprendre les travaux de la Commission de l'énergie atomique, en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le projet de résolution de l'URSS.

69. Le projet de résolution de la Commission reprend certaines théories bien connues, relatives à la nécessité de renoncer à la souveraineté nationale. Il est vrai qu'on a remplacé le terme "renonciation", qui aurait pu offusquer la susceptibilité de certaines délégations, par le terme "limitation"; néanmoins, ce texte ressemble très nettement au plan Baruch.

70. Le représentant des Etats-Unis a protesté contre le fait qu'on a donné au plan de la majorité le nom de plan Baruch. Cette désignation est sans

doute très gênante pour les Etats-Unis, étant donné leurs rapports avec leurs différents alliés, mais elle est parfaitement exacte.

71. Au cours des consultations de six membres permanents, le général McNaughton s'est appliqué à trouver des différences entre le plan de la majorité et le plan Baruch. Il n'y est pas parvenu; en effet, l'essentiel du plan demeure inchangé, que l'organe international de contrôle soit mandataire ou qu'il soit propriétaire.

72. A la Commission politique spéciale, M. Hickerson s'est montré irrité par le fait qu'on a appelé l'organe proposé par la majorité un super-trust américain. M. Hickerson a affirmé que les Etats-Unis se proposent de remettre toute leur industrie atomique à un organe international, fonctionnant dans le cadre des Nations Unies; on ne saurait donc accuser les Etats-Unis d'intentions malveillantes.

73. Il est parfaitement évident que, dans les conditions présentes, le transfert éventuel de l'industrie atomique des Etats-Unis à un organe international ne compromettrait en rien la position des Etats-Unis, alors qu'un transfert semblable mettrait l'Union soviétique à la merci du bloc anglo-américain. Et M. Naszkowski précise qu'il parle d'un transfert "éventuel", car, aux termes du plan de la majorité, les Etats-Unis ne seraient nullement obligés de remettre leur industrie atomique, même à un organe international entièrement sous leur obédience.

74. La délégation polonaise à la Commission politique spéciale a mis en évidence l'attitude hypocrite de la soi-disant majorité; elle a démontré que cette attitude est destinée simplement à dissimuler les plans agressifs du bloc impérialiste. Elle s'est fermement opposée au plan des militaristes, car elle ne peut oublier les souffrances terribles que la seconde guerre mondiale a fait subir au peuple polonais. Cependant, la majorité n'a pas tenu compte de ces avertissements. Elle a rejeté la proposition soviétique qui poursuit des buts pacifiques et a, par contre, approuvé le projet de résolution présenté par le Canada et par la France.

75. La délégation de la Pologne ne nourrit aucune illusion quant aux résultats du vote en séance plénière; elle désire souligner cependant que le vœu de la majorité, exprimé dans un tel vote, ne représente pas le vœu des peuples du monde. M. Naszkowski est fermement convaincu que la majorité réelle, c'est-à-dire les millions de citoyens de l'URSS, de Polonais, de Français, d'Américains, de peuples coloniaux et semi-coloniaux, d'hommes et de femmes que désirent ardemment la paix, empêchera l'utilisation de l'énergie atomique à des fins agressives et fera en sorte que cette force nouvelle qui devrait être un bienfait pour l'humanité ne soit employée à des fins de destruction et de guerre.

76. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que, des deux projets de résolution dont l'Assemblée est saisie, à propos de l'interdiction des armes atomiques et de l'établissement d'un contrôle de l'énergie atomique, le premier — que la France et le Canada ont présenté et qui a été approuvé par la Commission politique spéciale — s'inspire d'un plan inacceptable des Etats-Unis; le second, présenté par la délégation de l'URSS, est le seul qui mon-

tre le moyen véritable de résoudre ce problème si vaste et si compliqué.

77. Aucun problème n'agite autant l'opinion publique mondiale que le problème des armes atomiques et de leur usage dans une guerre future.

78. Dans leurs interventions à la Commission politique spéciale et à l'Assemblée générale, les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont essayé de rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité du fait que le problème du contrôle international de l'énergie atomique n'a pas encore été résolu. C'est à cette fin qu'ils ont publié la déclaration que les représentants du Canada, de la Chine, de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont faite à propos des consultations entre les six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique. La propagande américaine a largement répandu cette déclaration calomnieuse, pour ne pas laisser entendre la vérité, pour cacher une fois de plus au public les propositions du Gouvernement de l'URSS. Il sera cependant difficile de tromper l'opinion, car la vérité finit toujours par triompher. Si la résolution 1 (I) de l'Assemblée générale, en date du 24 janvier 1946, n'a pas été mise en œuvre, les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni en portent la responsabilité. M. Vychnisky vient de donner une analyse extrêmement serrée et complète de ce problème.

79. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est efforcé, à la Commission politique spéciale et à l'Assemblée générale, de défendre le plan Baruch de contrôle international, que les Etats-Unis avaient présenté à la Commission de l'énergie atomique dès le 14 juin 1946¹. M. Hickerson ne veut pas tenir compte du facteur temps; il ne veut pas tenir compte du fait que près de quatre années se sont écoulées depuis la présentation de ce plan, que les travaux scientifiques à propos de l'énergie atomique ont été fortement poussés, que les peuples du monde entier réclament l'interdiction de l'arme atomique, que le monde entier en a assez de ce qu'on a appelé "la guerre froide", et que les peuples du monde entier souhaitent ardemment la paix.

80. Le représentant du Royaume-Uni n'a pas non plus changé sa position. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique et lui-même ont donné, en détail, leur version quant aux divergences de vues qui se sont manifestées au cours de ces dernières années entre eux et le représentant de l'Union soviétique. Ils ont fait l'éloge du plan des Etats-Unis et ont tenté de démontrer que le plan de l'URSS était inacceptable pour eux.

81. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont affirmé, une fois de plus, qu'ils continuent à s'en tenir au plan de contrôle qui figure dans les recommandations de la majorité de la Commission de l'énergie atomique. En paroles, ils préconisent l'interdiction de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires. En fait, ils s'opposent catégoriquement à l'interdiction des armes atomiques, à la conclusion et à la mise en vigueur simultanée de deux conventions, l'une portant interdiction des armes atomiques, l'autre établissant le contrôle de la mise en œuvre de cette interdiction.

82. Ils ont rejeté la proposition de l'Union soviétique tendant à renforcer une convention internationale sur l'interdiction des armes atomiques au moyen de la création d'un système étendu de contrôle international. Les comptes rendus des consultations des membres permanents de la Commission de l'énergie atomique montrent que les cinq Gouvernements faisant partie de la majorité se sont élevés, non seulement contre l'interdiction immédiate des armes atomiques, mais aussi contre la création d'un contrôle international efficace. Ils ont tenté de remplacer ce dernier par un système incomplet de contrôle par étapes, qui se serait effectué tout d'abord sur les matières premières, en laissant de côté tous les autres aspects de la question.

83. Leurs déclarations contiennent des affirmations calomnieuses selon lesquelles les propositions de l'Union soviétique présenteraient un caractère dangereux. Les auteurs de ces affirmations n'ont même pas jugé nécessaire de produire des arguments à l'appui de leurs dires.

84. On peut se demander quelles sont les propositions de l'Union soviétique qui seraient dangereuses pour eux. Il semble qu'ils considèrent comme dangereuses les propositions tendant à interdire la fabrication, la possession ou l'utilisation des armes atomiques, les propositions tendant à la destruction dans un délai de trois mois, à partir de l'entrée en vigueur de la Convention, de toutes les réserves d'armes atomiques, et enfin celles tendant à l'utilisation à des fins pacifiques du combustible nucléaire contenu dans ces armes.

85. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni à la Commission de l'énergie atomique, et à d'autres organes des Nations Unies, étaient entièrement convaincus que les Etats-Unis d'Amérique détenaient le monopole de l'arme atomique et que toute convention portant interdiction de cette arme aurait porté atteinte à leurs intérêts et à leur sécurité. L'inanité de ces vues est maintenant évidente.

86. Si, entre les mains des capitalistes, l'énergie atomique est un outil pour la construction d'engins de mort, un instrument de menace, de chantage et de violence, elle devient entre les mains des peuples de l'Union soviétique un puissant moyen de progrès technique, de développement des forces productives de leur pays, d'amélioration de leur bien-être. Loin de se laisser guider par le souci de l'intérêt commun de l'humanité, les représentants du bloc anglo-américain ne se préoccupent que de leurs intérêts égoïstes et refusent de délivrer l'humanité de la menace de l'arme atomique au moyen de l'interdiction immédiate et inconditionnelle de cette arme. Les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique s'efforcent de masquer leur position derrière l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Nul n'ignore qu'au cours de la période d'après-guerre, les Etats-Unis se sont mis à recourir à "la diplomatie atomique" pour faire pression sur d'autres pays en déclarant ouvertement qu'ils ont l'intention de se servir des armes atomiques. Il y a lieu de remarquer, cependant, que, après la fameuse déclaration du Président Truman, ces milieux commencent à faire preuve de plus de retenue.

87. Néanmoins, les Etats-Unis d'Amérique continuent à insister pour que leur plan soit adopté.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, première année, n° 1.

On l'a fait remarquer plus d'une fois, ce "plan Baruch" s'appuie sur le transfert à l'organe international de contrôle du droit de propriété sur tous les moyens de production de l'énergie atomique, ce qui mènerait forcément à l'établissement d'un monopole dans ce domaine et à la transformation de l'organe de contrôle en un "super-trust" atomique mondial, sous l'égide des monopoles américains. Le plan Baruch fournit à cet organe international des pouvoirs presque illimités. Il insiste sur l'établissement du contrôle par étapes, la première étape devant porter sur les matières premières. Le représentant des Etats-Unis refuse systématiquement de parler des délais d'introduction du contrôle et de l'inspection à d'autres étapes, et accuse le représentant de l'Union soviétique de ne pas vouloir accepter ce contrôle. Les documents montrent que le représentant des Etats-Unis a rejeté les propositions du représentant de l'URSS lorsque celui-ci a demandé qu'un contrôle international sévère soit institué simultanément sur toutes les entreprises s'occupant d'extraction de matières premières atomiques, de production de matériaux et d'énergie atomiques. Cela montre que les Etats-Unis d'Amérique entendent se borner à l'établissement du contrôle sur les sources de matières premières dans le monde entier et se dérober à l'institution immédiate du contrôle sur les entreprises de production atomique dont l'importance est encore plus considérable. Il n'y a aucun doute qu'un système de contrôle de ce genre ne constituerait qu'une tromperie et ne pourrait que donner à l'opinion publique mondiale l'illusion qu'un système de contrôle existe, alors que les étapes les plus importantes de production atomique échapperaient à ce contrôle pendant un temps indéterminé et que la question de l'interdiction de l'arme atomique ne se trouverait pas résolue.

88. Sir Alexander Cadogan a déclaré à la présente session de l'Assemblée générale qu'il était impossible d'avancer dans la voie de l'établissement d'une documentation internationale de l'énergie atomique tant que l'Union soviétique continuerait de rejeter les propositions de la majorité. Il ne faisait que reprendre ce qu'ont dit à la Commission politique spéciale certains représentants, notamment ceux du Canada, de la France et de la Nouvelle-Zélande.

89. A ce propos, M. Kisselev fait état du télégramme (A/1123) adressé par M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central de la République populaire de Chine, au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La délégation de la RSS de Biélorussie déclare qu'elle ne reconnaîtra plus la délégation du Gouvernement du Kouomintang qui ne représente plus la Chine et n'a pas le droit de parler au nom du peuple chinois.

90. Revenant à l'examen de la question de l'énergie atomique, M. Kisselev déclare que nombre de documents montrent combien peu fondées et combien calomnieuses sont les affirmations des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, selon lesquelles l'Union soviétique n'accepterait pas l'institution d'une inspection internationale. Il suffit de lire attentivement le *deuxième rapport au Conseil de sécurité* de la Commission de l'énergie atomique pour voir que le Gouvernement de l'URSS offre d'instituer un système d'inspection

de ce genre simultanément sur toutes les entreprises s'occupant tant de l'extraction de matières premières atomiques que de la production de matériaux et d'énergie atomiques. M. Kisselev n'énumérera pas tous les pouvoirs très larges que les propositions soviétiques confèrent à l'organe international de contrôle, car le représentant de l'Union soviétique l'a déjà fait tant à la Commission politique spéciale, le 8 novembre 1949, qu'à l'Assemblée générale.

91. Les faits montrent que l'Union soviétique demande l'interdiction immédiate et inconditionnelle des armes atomiques, alors que les Etats-Unis et le Royaume-Uni prennent position contre cette interdiction; l'Union soviétique demande l'institution d'un contrôle sévère simultanément sur toutes les étapes de production atomique, depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la production de matériaux et d'énergie atomiques. Les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, au contraire, proposent de limiter à la première étape le contrôle sur les matières premières, sans dire combien de temps cette étape durerait et en laissant la production de matériaux et d'énergie atomiques en dehors de tout contrôle, pour une période indéterminée.

92. Tout cela doit permettre de masquer les véritables désirs des Etats-Unis d'Amérique qui entendent continuer à se servir le plus possible de l'énergie atomique à des fins militaires, à fabriquer et à accumuler ces armes atomiques que les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont l'intention d'utiliser comme l'un des instruments de leur politique agressive. Voilà les faits, dit M. Kisselev, et il invite les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni à les démentir du haut de la tribune de l'Assemblée générale.

93. On peut, à bon droit, se demander pourquoi la Commission de l'énergie atomique ne s'est pas trouvée à même de résoudre le plus important problème politique de l'heure actuelle. La raison principale en est que, dès le début des travaux de la Commission, les Etats-Unis ont adopté une attitude tout à fait étrangère à l'établissement d'un contrôle international de l'énergie atomique.

94. Reflétant la position des monopoles capitalistes et des milieux militaristes américains, M. Baruch, représentant des Etats-Unis à la Commission de l'énergie atomique, a présenté des propositions qui excluaient toute possibilité d'entente. L'objectif principal de son plan était de consolider le monopole mondial des Etats-Unis d'Amérique dans le domaine de l'énergie atomique, au moyen d'un organe international de contrôle dont les représentants américains auraient été les maîtres.

95. Le 23 septembre 1949, le Président Truman a déclaré qu'une explosion atomique avait eu lieu dans l'Union soviétique. Les organes de la presse américaine, britannique et française, ainsi que les journaux de nombreux autres pays, ont publié à ce sujet des déclarations qui ont semé l'alarme dans le public. M. Baruch, lui aussi, a fait à ce propos une déclaration que le *New York Times* a publiée le 4 octobre 1949. Il a explicitement déclaré que les Etats-Unis d'Amérique devaient faire tout leur possible pour maintenir leur supériorité écrasante dans le domaine de l'arme atomique. M. Baruch a ajouté que, dans l'intérêt du

maintien de la paix mondiale, les Etats-Unis ne devaient pas perdre l'avantage qu'ils détenaient. Il fallait, selon lui, que les Etats-Unis adoptent en temps de paix un plan de mobilisation. Ainsi, M. Baruch est resté fidèle à lui-même. Il maintient sa vieille position militariste et agressive; il continue de préconiser la course aux armements atomiques.

96. Selon les informations de presse, M. Baruch n'est pas seulement conseiller du Président Truman, il est aussi *persona grata* auprès des monopoles de Wall Street. Aussi, ses déclarations ne manquent-elles pas d'intérêt. Elles reflètent l'opinion des milieux des Etats-Unis qui savent parfaitement qu'une entente avec l'Union soviétique sur la question de l'énergie atomique marquerait la fin de la fabrication des bombes atomiques et réduirait la production de l'énergie atomique aux Etats-Unis, production dans laquelle des milliards de dollars ont été investis. Cela porterait atteinte aux intérêts les plus chers d'un groupe influent d'industriels et de financiers américains. M. Baruch s'est efforcé de maintenir intacte la foi dans la bombe atomique et de maintenir les théories des hommes politiques et des militaires américains qui ont échafaudé des plans sur la base d'une supériorité des Etats-Unis d'Amérique en matière d'armement atomique.

97. Désireux de contribuer à préserver l'humanité de la menace de l'emploi des armes atomiques, que les militaristes américains font peser sur elle, le Gouvernement de l'URSS a soumis des propositions qui constituent une contribution positive à la solution du problème atomique. Ces propositions se fondent sur le respect des droits de tous les peuples grands ou petits. Elles ne permettent pas que le contrôle international de l'énergie atomique soit utilisé afin d'établir le monopole d'un pays ou d'un groupe de pays dans ce domaine. Enfin, elles ne permettent pas d'utiliser l'arme atomique pour la destruction en masse de populations paisibles. Elles garantissent l'indépendance politique et économique des Etats tout en assurant la solution du problème de l'établissement d'un contrôle international de la production des armes atomiques.

98. Les propositions de l'URSS invitent la Commission de l'énergie atomique à reprendre ses travaux en vue de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale en date du 24 janvier et du 14 décembre 1946. Elles l'invitent également à entreprendre immédiatement l'élaboration de projets de conventions portant interdiction des armes atomiques et établissement d'un contrôle de l'énergie atomique. Elles stipulent que les deux conventions devraient être conclues et devraient entrer en vigueur simultanément. Seule l'acceptation des propositions de l'Union soviétique permettrait de résoudre le problème de l'énergie atomique. Ceux qui s'opposent à cette acceptation porteront une lourde responsabilité devant l'humanité et devant l'histoire.

99. Quant au projet de résolution présenté à l'Assemblée générale par la Commission politique spéciale, la délégation de la RSS de Biélorussie considère qu'il est inacceptable et elle votera contre lui.

100. Le général McNAUGHTON (Canada) déclare que la délégation du Canada a suivi avec la plus extrême attention et le plus vif intérêt les

débats sur le contrôle international de l'énergie atomique, à la Commission politique spéciale comme aux séances plénières de l'Assemblée générale. Comme d'autres délégations, la délégation du Canada a eu toute possibilité à la Commission politique spéciale de faire connaître la position de son Gouvernement à l'égard de cette importante question. Elle n'a donc pas l'intention d'exposer de nouveau les vues qu'elle a déjà exprimées; elle se bornera à dire que les déclarations qu'elle a entendues au cours du débat ont souligné le bien-fondé des propositions contenues dans le projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale, et dont la délégation du Canada, conjointement avec celle de la France, a eu l'honneur d'être la promotrice.

101. Plusieurs orateurs ont rappelé à l'Assemblée les paroles de M. Vychinsky: la bombe atomique, qui peut anéantir une ville, peut aussi faire sauter une montagne. Si le fait est exact, le contraire n'est pas moins vrai; ce qui prouve de façon concluante la justesse de l'argument fondamental que la délégation du Canada a soutenu, dès le début, à savoir que les mêmes matières qui peuvent être utilisées à des fins constructives et pacifiques peuvent l'être également pour porter la destruction dans les cités des hommes. C'est précisément pourquoi un contrôle international efficace est essentiel si l'on veut protéger le monde contre la force redoutable que la fission de l'atome peut libérer.

102. A un moment de la discussion, M. Vychinsky a paru émettre l'idée que son Gouvernement n'accepterait aucune forme de contrôle international en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; il a paru en outre rejeter l'idée que la production des substances atomiques en vue d'utilisations pacifiques puisse être soumise à un contingentement. A un autre moment, toutefois, il a déclaré qu'il était disposé à accepter une inspection internationale.

103. Ce que la délégation de l'Union soviétique entendait auparavant par inspection internationale rigoureuse, diffère profondément de ce que ces mots signifient pour d'autres membres. Toutefois, s'il y a quelque ambiguïté dans les déclarations récentes de M. Vychinsky, le général McNaughton peut assurer l'Assemblée générale que la délégation du Canada fera de son mieux, au cours des consultations entre les six Puissances, pour dissiper l'équivoque. Elle cherchera certainement à obtenir du Gouvernement de l'Union soviétique une déclaration précise par laquelle ce Gouvernement exposera exactement ce qu'il envisage; à vrai dire, le général McNaughton ne pense pas que la position de l'Union soviétique ait, à cet égard, changé depuis un an. Cependant, à la prochaine séance des six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique, il demandera au représentant de l'URSS s'il y a eu en fait quelque changement dans l'attitude de son Gouvernement et, dans l'affirmative, en quoi consiste ce changement.

104. Entre temps, la délégation de l'URSS a de nouveau présenté à l'Assemblée générale le même projet de résolution que la Commission politique spéciale avait étudié avec soin et définitivement rejeté. Puisque la délégation de l'Union soviétique oblige l'Assemblée à consacrer un cer-

tain temps à voter de nouveau sur le projet, le général McNaughton se voit forcé de dire qu'il est aussi fallacieux, aussi peu satisfaisant et aussi inacceptable qu'il l'était quelques semaines auparavant; la délégation du Canada maintiendra donc son opposition. D'après les déclarations que le général McNaughton a entendues au cours des débats, il ne semblerait pas que l'on soit parvenu à rendre moins sensible l'écart entre les vues du Gouvernement de l'URSS et celles des autres Etats Membres en ce qui concerne la question du contrôle international de l'énergie atomique. Néanmoins, la délégation du Canada n'a pas entièrement abandonné l'espoir de voir finalement réaliser l'accord. A son avis, aucun Etat Membre ne doit abandonner l'espoir de voir intervenir un accord sur une question aussi capitale pour l'avenir de tous les peuples du monde.

105. Le principe selon lequel les nations doivent poursuivre leurs efforts en vue d'arriver à un accord ressort implicitement du projet de résolution adopté par la Commission politique spéciale. D'autres principes importants se sont fait jour à la Commission. Le texte du projet de résolution en tient, à son avis, dûment compte; ils peuvent se résumer ainsi: il convient de se tenir en alerte afin de ne négliger aucune possibilité d'accord; l'Assemblée générale doit garder le sens de ses responsabilités et se refuser à jouer avec la paix et la sécurité des hommes et des femmes du monde entier, qu'elle représente. Elle doit veiller à ne pas induire le monde en erreur et à ne pas prétendre qu'il est en sécurité lorsqu'il ne l'est pas.

106. La délégation du Canada n'a cessé d'insister pour que les Membres restent sans parti-pris, explorent avec soin toutes les possibilités et examinent dans un esprit objectif et sincère toute proposition précise afin de déterminer si elle permettrait d'aboutir à un accord assurant la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Assemblée générale en la matière. Au cours du débat, un certain nombre de suggestions ont été émises. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie invite les six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique, quand ils poursuivront leurs consultations, à examiner ces suggestions. Le général McNaughton lui-même aura l'honneur de présider la prochaine séance de ce groupe; à ce titre, il a fait établir la liste de toutes les suggestions que les représentants ont émises au cours du débat. Cette liste sera soumise au groupe à sa prochaine séance. Le général McNaughton tient à assurer le Président que si, comme le recommande la Commission politique spéciale, le projet de résolution est adopté, ses dispositions donneront pour mission au groupe de poursuivre ses travaux; elles donneront aussi l'assurance qu'en sa conscience le monde approuve ces travaux.

107. Chargé de cette mission et pleinement conscient de ses responsabilités, le groupe s'efforcera certainement d'explorer toutes les possibilités qui s'offrent, et d'examiner toutes les propositions précises susceptibles de l'aider à parvenir à un accord qui, par l'établissement d'un contrôle international efficace de l'énergie atomique, aboutirait à l'interdiction effective, voire à la suppression de l'arme atomique.

108. M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine), avant de passer au projet

de résolution présenté par la Commission politique spéciale, voudrait dire quelques mots des digressions que certains Membres ont faites au cours du débat. Il se demande pourquoi M. Hickerson a jugé utile de parler des cartes que chacun peut obtenir à tous les éventaires. D'autre part, M. Hickerson a tenté de faire croire à l'Assemblée générale que M. Vychinsky aurait cité incorrectement la lettre de M. Acheson au sujet du contrôle et de la production des armes atomiques. En fait, la lettre citée par M. Vychinsky déclare explicitement que l'acceptation du contrôle international ne signifierait pas que les Etats-Unis cessaient de produire des bombes atomiques. M. Hickerson ne peut échapper au fait. Aussi M. Manuisky ne relèvera-t-il pas l'assertion de M. Hickerson selon laquelle une Puissance s'oppose, dans le domaine de l'énergie atomique, à cinquante-huit autres Puissances. Il démontrera plus tard que la situation est quelque peu différente.

109. Passant au projet de résolution de la France et du Canada, que la majorité de la Commission politique spéciale soumet à l'approbation de l'Assemblée générale, M. Manuisky remarque que cette résolution porte sur "le contrôle international de l'énergie atomique". Ce seul titre indique quels sont les buts que poursuivent ses auteurs, quels sont les intérêts qu'ils défendent en dépit des aspirations des masses populaires qui réclament instamment l'interdiction des armes atomiques. Les objectifs du projet de résolution de la France et du Canada sont clairs: il s'agit d'échapper à l'interdiction des armes atomiques et de permettre d'utiliser ces armes pour la destruction en masse au cours de la guerre que — et M. Manuisky choisit soigneusement ses mots — préparent les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

110. Le projet de résolution franco-canadien n'a pas pour but de servir les intérêts de la paix, mais bien les intérêts des monopoles tels que les sociétés du Pont, Westinghouse et *General Electric* qui, sous prétexte de travailler à la défense nationale des Etats-Unis d'Amérique, ont fait de la production des armes atomiques l'une des affaires les plus profitables des Etats-Unis.

111. Pour confirmer ses dires, M. Manuisky fait état du livre d'un ingénieur canadien, M. Dyson Carter, livre que, malheureusement, les censeurs américains ont retiré de la circulation. Dans cet ouvrage, Carter dévoile tout le mécanisme des relations entre ces compagnies et l'appareil d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. L'on peut considérer comme établi que, dès les premières découvertes importantes dans le domaine de l'énergie atomique, toute l'utilisation de cette énergie est tombée entre les mains des monopoles américains. Ceux-ci, pour obtenir de plantureux bénéfices, ont entièrement dirigé les recherches scientifiques et les applications pratiques dans ce domaine vers des fins militaires.

112. La presse américaine, que l'on ne saurait soupçonner de sympathie pour les plans de l'Union soviétique, et en particulier le *New York Herald Tribune* du 12 avril 1949, ont indiqué que la Chambre des représentants des Etats-Unis a assigné plus d'un milliard de dollars pour le développement de l'énergie atomique. Les *businessmen* de l'atome se sont assuré la part du lion

dans l'utilisation de ces crédits. Le *New York Sun* du 1er août 1949 a confirmé cette situation lorsqu'il a indiqué que les pièces entrant dans la composition de l'arme atomique essayée à Eniwetok en 1948 sont produites en masse par des entreprises industrielles ou des usines d'Etat aux Etats-Unis.

113. A part les hommes des trusts, ce sont les milieux militaires américains qui se sont emparés de la plus grande découverte scientifique que l'on ait jamais faite et c'est là une situation également sinistre. Ce sont les hauts fonctionnaires de l'armée, de la marine et de l'aviation américaines qui, en fait, dirigent la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis.

114. Si l'on ajoute aux hommes des trusts et aux militaires le groupe de parlementaires du type de M. Cannon, nous verrons quelle est la bizarre association qui fixe la politique des Etats-Unis en matière d'énergie atomique et qui fait que cette politique n'a rien de commun avec l'interdiction de l'arme atomique ou avec l'établissement du contrôle de la production de l'énergie atomique. Cette politique est celle de l'intérêt égoïste des Etats-Unis. Elle ne tient aucun compte des considérations morales. Cette politique a été exposée par M. Elmer Davis, ancien directeur de l'*Office of War Information* qui, dans un article, a cyniquement déclaré qu'il ne se laissait pas influencer par l'assertion que la bombe atomique est une arme inhumaine dont l'emploi serait contraire à l'honneur militaire comme à la morale chrétienne. Sauf du point de vue de l'économie et de la rapidité, ajoutait M. Davis, il n'y a pas de différence entre l'emploi de bombes incendiaires et celui de la bombe atomique. Si l'on se rappelle que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas de matières premières atomiques et qu'ils reçoivent du Canada et du Congo belge des quantités limitées de ces matières, qu'ils emploient uniquement à des fins militaires, l'on verra combien vaut l'assertion contenue au deuxième paragraphe du préambule du projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale et selon laquelle l'énergie atomique, si elle est utilisée à des fins pacifiques, conduira à l'amélioration de la condition humaine. Les références au développement des applications pacifiques de l'énergie atomique au bénéfice de tous les peuples, au quatrième paragraphe du préambule, et celles relatives aux fins pacifiques au premier paragraphe du dispositif du projet de résolution, constituent également une hypocrisie. En effet, les milieux militaires et les hommes des trusts de l'énergie qui craignent la concurrence de l'énergie atomique empêchent l'utilisation de cette énergie au bénéfice de tous les peuples et à des fins pacifiques.

115. Parce qu'ils manquent de matières premières atomiques et parce que leurs monopoles capitalistes s'efforcent d'établir leur contrôle sur la production de l'énergie atomique, les Etats-Unis d'Amérique ont été poussés, en 1946, à présenter le fameux plan Baruch dont les éléments essentiels réapparaissent dans le projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale et plus particulièrement dans le troisième paragraphe du préambule. En effet, ce paragraphe reprend sous une forme voilée la proposition tendant à établir le droit de propriété du trust atomique américain sur toutes les sources

de matières premières atomiques et sur toutes les entreprises produisant des matériaux ou de l'énergie atomiques.

116. Ces prétentions sont d'autant plus étranges que les auteurs de ce projet de résolution et les membres de la majorité de la Commission politique spéciale n'ignorent rien des critiques qu'ont formulées contre le plan américain de contrôle des physiciens aussi éminents que le professeur britannique Blackett et le professeur français Joliot-Curie ainsi que d'autres spécialistes éminents dans le domaine des recherches nucléaires.

117. Les auteurs de ce projet de résolution n'ignoraient pas non plus que, dans certains pays, on a procédé à certaines expériences qui montrent que les Etats-Unis d'Amérique ne détiennent plus le monopole intégral de la production de l'énergie atomique. Cela change entièrement la situation et rend encore moins fondée l'obstination avec laquelle les Etats-Unis d'Amérique insistent, sans tenir aucun compte des faits, pour l'adoption de leur plan suranné.

118. Voyant combien leur position est peu solide, les représentants des Etats-Unis d'Amérique essaient de convaincre l'Assemblée générale que leur plan n'est plus un plan américain et que, depuis qu'il a reçu la sanction de l'Assemblée générale, il est devenu un plan international approuvé par l'opinion publique mondiale. Telle est la thèse de M. Hickerson.

119. Cependant, il serait illusoire de vouloir toujours identifier l'opinion publique mondiale avec l'opinion de l'Assemblée générale. Personne n'a jamais organisé de référendum aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays sur le plan américain de contrôle et sur les propositions de l'URSS tendant à l'interdiction des armes atomiques. On sait, par contre, qu'une étude publiée en 1948 par le Département d'Etat des Etats-Unis montre que, dans un pays où l'opinion publique est soumise à la pression constante d'un puissant appareil de propagande, plus de 50 pour 100 des personnes consultées ont déclaré qu'elles n'approuvaient pas le "plan américain". Il est difficile de supposer qu'après les explosions atomiques — réalisées à des fins industrielles — qui se sont produites dans l'Union soviétique, le nombre des champions du plan américain aux Etats-Unis s'est accru et que le nombre de partisans d'une entente avec l'Union soviétique au sujet de l'interdiction de l'arme atomique a diminué. Bien au contraire, on a vu quel puissant mouvement en faveur d'une entente avec l'URSS sur la question atomique a provoqué la déclaration du Président Truman du 23 septembre 1949 et le communiqué de l'agence Tass du 25 septembre 1949.

120. Cette tendance ne s'est pas seulement manifestée chez les Américains moyens. Des savants, des militaires, des hommes d'Etat, des journalistes ont déclaré qu'il était nécessaire de s'entendre au sujet de l'énergie atomique. Dans d'autres pays, le mouvement en faveur de l'interdiction des armes atomiques et d'une entente à ce sujet entre l'URSS et les Etats-Unis a été encore plus marqué.

121. Cet état d'esprit s'est même manifesté chez certains membres de la Commission politique spéciale et s'est traduit par le dépôt du projet de résolution présenté par la délégation d'Haïti

On ne sait pour quelle raison le représentant d'Haïti a retiré son projet de résolution, qui était modéré par le contenu et par la forme, mais qui différait quelque peu des plans des atomistes américains. Peut-être le mécanisme bien connu de la pression dans les coulisses a-t-il joué en l'occurrence? Peut-être aussi le projet de résolution d'Haïti ne devait-il être qu'un ballon d'essai destiné à créer l'illusion que l'on voulait tenter de s'entendre alors que d'avance on avait projeté de retirer ce projet. Quelle que soit la vérité, il n'en reste pas moins que le représentant d'Haïti a retiré son projet en toute hâte sans avoir même pu expliquer à la Commission politique générale pourquoi il modifiait si soudainement sa position. Il n'est pas douteux qu'il était beaucoup plus facile d'enterrer ce projet de résolution que d'étouffer la voix de millions d'hommes qui, dans tous les pays du monde, réclament l'interdiction des armes atomiques.

122. Cette voix est celle des nations souveraines et c'est de ces nations qu'en fin de compte dépendra la question de savoir si les armes atomiques seront interdites. C'est précisément pour cela que les hommes qui guidaient la main de ceux qui ont rédigé le projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale ont peur des libres nations souveraines qu'ils entendent priver de leur liberté et de leur souveraineté, pour mieux les enchaîner au char des prétendants américains à l'hégémonie mondiale.

123. Cette menace de priver les peuples de leur souveraineté nationale, en dépit de la Charte, est réelle, car les Etats-Unis exercent une pression économique, politique et militaire sur les autres pays, et plus particulièrement sur les petits pays, pour les contraindre à renoncer à leur souveraineté nationale. C'est là une partie intégrante de la campagne des milieux expansionnistes américains en vue d'arriver à l'hégémonie mondiale. Tout ce problème peut se résumer en une formule très simple: "Je veux t'étrangler et il ne faut pas que tu résistes, car ce que je fais est pour ton bien."

124. Les expansionnistes américains répètent sans cesse que dans ce "siècle atomique" la souveraineté nationale représente un luxe trop coûteux pour les petits Etats. La clé des frontières de ces Etats, disent-ils, se trouve dans la poche des Etats-Unis d'Amérique. Cela ne veut pas dire pourtant que l'on puisse confier à qui que ce soit la clé des frontières américaines.

125. L'on peut à bon droit se demander où est le principe d'égalité des Etats, petits et grands, proclamé par la Charte des Nations Unies.

126. On répète que toutes les nations doivent, pour le bien commun, sacrifier leur souveraineté nationale. L'on peut se demander quel sera le sacrifice que consentiront les Etats-Unis, qui se trouveront à la tête du trust atomique international, qui contrôleront l'économie des autres pays, qui augmenteront de jour en jour leurs bénéfices et qui reporteront les pertes sur d'autres qu'eux-mêmes.

127. L'on croirait entendre une mauvaise plaisanterie lorsqu'on lit le paragraphe 4 du projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale, qui invite tous les pays à faire preuve de leur souveraineté en renonçant à celle-ci. Une formule aussi ridicule, qui ne cons-

titue qu'un jeu de mots et qui probablement, aux yeux de ses auteurs, est le summum de la finesse diplomatique, n'est pas du tout à sa place dans un document politique sérieux.

128. L'attitude de l'Union soviétique, qui tend à la défense des droits souverains des Etats, empêcherait-elle d'établir un contrôle international de l'énergie atomique, si les armes atomiques étaient interdites? C'est ainsi que Sir Alexander Cadogan a essayé de présenter la situation. Sir Alexander sait que ce n'est pas exact. On se rend parfaitement compte que, en signant la convention portant interdiction des armes atomiques et la convention établissant le contrôle de la mise en œuvre de cette interdiction, chaque Etat assumera l'obligation de se conformer de bonne foi aux dispositions de ces conventions, qu'il reconnaîtra les droits de l'organe international de contrôle chargé de vérifier si cette obligation est honnêtement observée.

129. Les pouvoirs de l'organe international de contrôle, tout comme les obligations des Etats, ne peuvent être admis que dans les limites prescrites par la nécessité pratique. M. Manuilsky insiste sur le mot "limites", car ce n'est pas sans fondement, dit-il, qu'il soupçonne et qu'il affirme que les Etats-Unis, avec leur prétention à l'hégémonie mondiale, se trouveront dissimulés derrière l'organe international de contrôle.

130. Toute tentative de donner, de l'organe international de contrôle et des obligations des Etats signataires de conventions, une interprétation plus large que ne l'exige la nécessité pratique constituerait un essai d'abolir la souveraineté nationale et ne saurait être acceptée par aucun Etat qui se respecte. M. Manuilsky demande à Sir Alexander Cadogan de prendre note de ces paroles.

131. M. Manuilsky ne saurait non plus passer sous silence le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale qui soulève de nouveau la question de savoir quelle convention doit être conclue et mise en vigueur la première — si c'est la convention portant interdiction des armes atomiques ou si c'est la convention établissant le contrôle international sur cette interdiction. Comme on le sait, le Gouvernement de l'URSS, afin de rendre une entente possible, a proposé de conclure et de mettre en vigueur ces deux conventions simultanément. Et voici que les représentants des Etats-Unis, du Canada et du Royaume-Uni viennent maintenant demander à l'Union soviétique: quelle nouvelle proposition pouvez-vous faire? Que pouvez-vous nous dire de nouveau au sujet de ces deux conventions?

132. M. Hickerson s'est permis de dire à l'Assemblée que M. Vychinsky, dans son discours, n'a fait que répéter ce qui avait déjà été dit. M. Manuilsky se permettra de dire que M. Hickerson n'a rien apporté de nouveau et n'a fait que reprendre l'antienne américaine. La seule explication que l'on pourrait fournir du contenu du paragraphe en question du projet de résolution de la Commission est que les forces sinistres qui ont inspiré cette résolution essayent, par tous les moyens, non pas d'arriver à une entente mais d'aggraver les dissensions afin de rendre impossible l'interdiction des armes atomiques.

133. Ce sont les mêmes raisons qui expliquent la teneur du paragraphe 3 du dispositif du projet

de résolution de la Commission, dont la conséquence serait de mettre fin à l'activité de la Commission de l'énergie atomique et de renvoyer la question aux six membres permanents de cette Commission. On peut se demander où est, dans tout cela, le rôle du Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, organe dont on a tant parlé à la Première Commission lorsqu'on y a discuté les propositions de l'Union soviétique tendant à la conclusion d'un pacte entre les cinq membres permanents en vue de consolider la paix¹.

134. En votant en faveur du projet de résolution franco-canadien, la majorité de la Commission politique spéciale a grossièrement enfreint les dispositions les plus importantes des résolutions de l'Assemblée générale en date du 24 janvier et du 14 décembre 1946 et a enfreint la Charte des Nations Unies.

135. Il est tout à fait évident que la délégation de l'Ukraine ne peut voter pour le projet de résolution adopté par la majorité de la Commission politique spéciale et qui reflète nettement le désir des milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique de conserver l'arme atomique en tant qu'arme d'agression contre les peuples pacifiques. Ce projet de résolution, malgré le langage diplomatique dans lequel il est rédigé, est plein d'un esprit d'intolérance envers toute solution obtenue au moyen d'une entente, d'un esprit de haine envers l'Union soviétique dont le Gouvernement a présenté des propositions, d'une importance historique capitale, qui condamnent les préparatifs de guerre, interdisent les armes atomiques et préconisent la signature d'un pacte entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en vue de consolider la paix. Qu'on le veuille ou non, ces propositions seront enregistrées par l'histoire comme la plus grande preuve des tendances pacifiques de l'Union soviétique, et les efforts des calomniateurs ne serviront à rien. Ces propositions montrent à quel point le Gouvernement de l'Union soviétique est animé de bonne volonté et du désir de réaliser la coopération internationale.

136. L'orateur demande aux représentants faisant partie de la majorité quelles preuves ils peuvent donner de leur propre bonne volonté et de leur désir de coopérer dans le domaine international.

137. Les pires calomniateurs et les pires ennemis de l'URSS n'oseront pas affirmer qu'il se fait en Union soviétique une propagande en faveur d'une nouvelle guerre, que la presse soviétique appelle à la destruction des villes, à l'anéantissement en masse de la population civile au moyen de bombes atomiques, comme cela se produit tous les jours aux Etats-Unis d'Amérique.

138. Si, en URSS, quelqu'un avait osé faire des déclarations du genre de celles qu'ont faites MM. Cannon et Davis, dont M. Manuisky a parlé précédemment, le coupable, s'il était sain d'esprit, aurait été traduit devant les tribunaux

et aurait été soumis au mépris de toute la population. Il se trouve des gens qui demandent au Gouvernement de l'URSS d'ouvrir plus largement son pays aux radiodiffusions de l'étranger. En URSS, dont font partie les 30 millions d'Ukrainiens, il n'y a pas et il n'y aura pas de place pour les propagandes de guerre.

139. Les travaux des savants soviétiques dans le domaine de l'énergie atomique sont destinés à servir la cause de la paix et du bien-être des différentes nationalités dont se compose le peuple soviétique. Le 6 novembre 1949, l'une des personnalités politiques les plus éminentes de l'URSS, M. Malenkov, a exprimé les pensées du peuple soviétique lorsqu'il a dit que pour un impérialiste l'énergie atomique ne constitue qu'un moyen de produire des armes meurtrières, de se livrer aux menaces, au chantage et à la violence; aux mains du peuple soviétique, cette énergie peut et doit devenir un puissant moyen de progrès technique et de développement des forces productives de l'URSS. C'est là une expression du noble humanisme soviétique découlant de la nature politico-sociale et de la structure de l'Etat soviétique. C'est de cet humanisme que s'est inspiré le Gouvernement de l'URSS lorsqu'il a présenté ses propositions tendant à l'interdiction des armes atomiques, lorsqu'il a, trois années durant, défendu avec insistance ses propositions, en dépit de l'opposition acharnée des adversaires de la paix et de la coopération internationales.

140. Le Gouvernement de l'URSS a fait preuve de la plus grande patience pour essayer de parvenir à une entente alors que les représentants du bloc anglo-américain s'évertuaient à trouver de nouveaux obstacles pour empêcher de résoudre le problème de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins uniquement pacifiques. Cependant, Sir Alexander Cadogan a nié ce fait du haut de la tribune de l'Assemblée générale. Il sait pourtant bien que, lorsqu'il est apparu qu'un rapprochement pouvait se faire entre la majorité des membres de la Commission de l'énergie atomique et l'Union soviétique, sur la question de la destruction des stocks d'armes atomiques, il a suffi que les Etats-Unis d'Amérique interviennent pour que toute possibilité de rapprochement disparût. A d'autres occasions aussi, les possibilités d'entente sont apparues, mais chaque fois la délégation des Etats-Unis a opposé son veto virtuel et a rendu toute entente impossible.

141. Lorsque, se refusant à l'interdiction des armes atomiques, la délégation des Etats-Unis a commencé à mettre au premier plan la question de l'institution du contrôle international de l'énergie atomique, le Gouvernement de l'URSS a présenté ses propositions du 11 juin 1947². Il suffit de prendre connaissance de ces propositions, et plus particulièrement de leurs paragraphes 6 et 7, pour se convaincre que l'Union soviétique proposait de donner des pouvoirs d'inspection extrêmement vastes à l'organisme international de contrôle. Cependant, les représentants des Etats-Unis font délibérément le silence sur ces propositions, ou les déforment, afin de poursuivre sans aucun contrôle la production d'armes atomiques.

¹ Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 325ème à 337ème séances inclusivement.

² Voir les Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique, deuxième année, n° 2.

142. Nul n'ignore, non plus, que, lorsque la Commission de l'énergie atomique s'est trouvée dans une impasse à propos de ce que l'on a appelé les étapes de l'entrée en vigueur du contrôle international et de la priorité du contrôle sur l'interdiction, le Gouvernement de l'URSS a trouvé une solution en proposant de conclure et de mettre en vigueur simultanément les deux conventions.

143. Cependant, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique n'a rien abandonné du fameux plan Baruch; ses représentants à la présente session de l'Assemblée générale n'ont en rien modifié leur position, ce qui rend toute entente impossible.

144. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie le projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique parce que ce projet se fonde sur les propositions fondamentales contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale en date du 24 janvier [1 (I)] et du 14 décembre 1946 [41 (I)], parce qu'il recommande à la Commission de l'énergie atomique de reprendre son activité interrompue par l'arbitraire des représentants anglo-américains, en dépit des dispositions des résolutions et de la Charte des Nations Unies. Enfin, la délégation de la RSS d'Ukraine appuie le projet de résolution de l'URSS parce que, conformément aux dispositions de la Charte, ce projet défend les prérogatives du Conseil de sécurité dans le domaine de l'énergie atomique alors que le projet adopté par la majorité de la Commission politique spéciale retire ces questions de la compétence du Conseil.

145. Pour toutes ces considérations, la délégation de la RSS d'Ukraine rejette le projet de résolution adopté par la majorité de la Commission politique spéciale et votera en faveur du projet de résolution présenté par l'URSS.

146. La délégation de la RSS d'Ukraine considère également de son devoir de faire savoir à l'Assemblée générale qu'elle appuie la déclaration du Gouvernement de la République populaire de Chine qui a retiré le droit de représenter la Chine au groupe de personnalités privées que dirige M. Tsiang et qui n'a pas la confiance du peuple chinois.

147. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale (A/1119).

Par 49 voix contre 5, avec 3 abstentions, la résolution est adoptée.

148. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le vote sur le projet de résolution déposé par l'URSS (A/1120) ait lieu par appel nominal et paragraphe par paragraphe.

149. Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 1 du projet de résolution déposé par l'URSS.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Uruguay, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Uruguay, Venezuela, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie,

Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Israël, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: la Yougoslavie.

Par 50 voix contre 5, avec une abstention, le paragraphe 1 est rejeté.

150. Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Syrie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne.

Votent contre: Syrie, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Israël, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Suède.

S'abstient: la Yougoslavie.

Par 51 voix contre 5, avec une abstention, le paragraphe 2 est rejeté.

151. Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 3.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Pakistan, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Votent contre: Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège.

S'abstiennent: Yémen, Afghanistan, Costa-Rica, Egypte, Ethiopie, Inde, Iran, Irak, Israël, Mexique.

Par 41 voix contre 6, avec 10 abstentions, le paragraphe 3 est rejeté.

152. Le PRÉSIDENT déclare que l'ensemble du projet de résolution de l'URSS est rejeté.

153. La résolution que l'Assemblée générale a adoptée constitue un acte de foi impressionnant: foi dans les principes de la Charte, foi en la possibilité d'accords sur le problème le plus difficile et le plus urgent de l'époque.

154. Une somme de travail considérable a été consacrée, depuis trois ans, à l'examen des propositions relatives à l'énergie atomique. Le Président déclare que les discussions à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à la Commission de l'énergie atomique ont fourni une abondante masse de renseignements et permis de préciser de nombreux points de vue, mais que l'on n'est pourtant pas sorti de l'impasse.

155. En tant que Président de l'Assemblée générale, il a, le 3 novembre 1949, adressé un appel aux six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique, les invitant à continuer à rechercher par tous les moyens possibles un accord sur l'interdiction des armes atomiques. En particulier, il a suggéré que l'on prenne en considération quatre facteurs importants. En premier lieu, la possibilité d'un armistice atomique de courte durée accompagné d'un système d'inspection. Deuxièmement, la possibilité d'une interdiction provisoire de l'utilisation des armes atomiques, avec des garanties appropriées. En troisième lieu, la possibilité d'aboutir à de nouveaux compromis entre le plan de la majorité et celui de la minorité relatifs au contrôle de l'énergie atomique. Enfin, la possibilité d'envisager une nouvelle façon d'aborder le problème fondamental du contrôle; les quatre facteurs énumérés constituent de simples indications sur la direction à prendre.

156. Le Président ne veut pas revenir sur ces suggestions, mais il rejette comme prétentieuse et injuste la critique d'après laquelle ces propositions ou toutes autres propositions qui pourraient être présentées, seraient "naïves". C'est une erreur ordinaire que de se méfier d'une solution uniquement parce qu'elle paraît trop simple. Les nombreuses personnalités érudites qui se sont penchées sur le problème étaient soit des experts en matière d'énergie atomique, soit des penseurs politiques qui connaissaient toutes les données scientifiques ou politiques du problème. Le Président ne peut cependant penser qu'un quelconque d'entre eux, modestes comme le sont tous les hommes supérieurs, refuserait de prendre en considération une proposition qui ferait intervenir le facteur humain parmi les éléments purement mécaniques qui semblent, jusqu'ici, ne mener nulle part.

157. Il est heureux de constater que, aux termes de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter, les membres permanents de la Commission de l'énergie atomique sont priés de poursuivre les consultations en cours, d'explorer toutes possibilités et d'examiner toutes suggestions concrètes afin de déterminer si elles sont de nature à conduire à un accord qui permette d'atteindre les

objectifs fondamentaux de l'Assemblée générale sur cette question.

158. Les membres permanents assument une grave responsabilité envers l'Assemblée générale et envers le monde entier. On leur a demandé d'explorer toutes les voies possibles et d'examiner toutes les suggestions concrètes. On ne peut espérer qu'un plan entièrement nouveau sera brusquement découvert et adopté à l'unanimité, mais l'Assemblée générale est en droit de demander que l'on examine, en toute objectivité, les possibilités d'accord sur un moyen de contrôle efficace permettant en même temps la conclusion d'un accord sur l'interdiction des armes atomiques.

159. Le problème de l'énergie atomique est devenu l'un des éléments de la lutte et de la tension internationales qui caractérisent la période d'après-guerre. Sa solution en est d'autant plus difficile, mais d'autant plus urgente. Tout progrès dans l'amélioration de la situation politique, toute étape accomplie vers la diminution de la tension et de la méfiance, contribuent à la solution du problème de l'énergie atomique. L'inverse est également vrai, car tous les problèmes qui se posent à l'Assemblée générale sont interdépendants et le moindre progrès accompli dans le domaine de l'énergie atomique permettrait immédiatement d'envisager avec plus d'espoir toutes les autres questions que l'Assemblée doit résoudre.

160. Tout en félicitant sincèrement l'Assemblée générale d'avoir adopté cette résolution, le Président est obligé de constater que certains des discours prononcés sur ce sujet et sur des sujets connexes ne méritent pas de félicitations. A certains égards, l'Assemblée paraît avoir tendance à négliger le fond des problèmes et à ne considérer ceux-ci que comme les incidents d'une longue polémique. Quoi que l'on puisse dire de problèmes moins pressants, la question de l'énergie atomique est trop grave pour être traitée comme une phase accidentelle de la bataille de propagande. C'est un problème qui intéresse l'humanité tout entière, et devant lequel l'humanité tout entière se trouve sans défense.

161. Si le monde devait subir un jour les horreurs de la guerre atomique, les pitoyables survivants des villes détruites ne tireraient qu'une piètre consolation de la pensée que les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont prononcé au sujet de l'énergie atomique des discours brillants et spirituels. Ils ne poseraient qu'une question: pourquoi l'Organisation des Nations Unies n'a-t-elle pas empêché cette catastrophe?

162. On peut définir en une phrase la résolution de l'Assemblée générale: c'est un appel en vue de sauver l'humanité, pendant qu'il en est temps encore.

La séance est levée à 18 h. 5.